



Proposition de mise en œuvre d'une offre de séjour de rupture pour les adolescents confiés et proposition d'approbation du projet de convention de partenariat à conclure avec l'Association Réagir France-Roumanie

Rapport n° CP/2017/524

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Afin de répondre aux besoins particuliers de certains jeunes adolescents confiés dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et leur permettre de bénéficier d'un temps de rupture dans leur parcours de vie, le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider de continuer à recourir pour un an à la prestation proposée par l'Association Réagir France-Roumanie, d'approuver le projet de convention financière et d'inciter l'Association Réagir France-Roumanie à renouveler son offre éducative aux regards des besoins repérés.

L'objectif d'un séjour de rupture, parfois appelé séjour de remobilisation, consiste à prendre en charge, de manière temporaire, dans un « ailleurs », des jeunes désocialisés pour lesquels les établissements classiques d'accueil ont atteint leurs limites. Les effets produits par ce changement complet et non brutal, du cadre de vie, des repères, des rythmes... amènent ces jeunes enfermés dans une spirale d'échec, de révolte, de perte d'estime d'eux-mêmes à de véritables prises de conscience. La distance et la prise en charge individualisée proposée par l'équipe éducative permet aux jeunes un repositionnement constructif favorisant l'émergence de projets d'insertion scolaire, professionnelle ou sociale et un changement d'attitudes vis-à-vis des adultes. Au retour du séjour de rupture, un projet éducatif peut alors s'enclencher avec la collaboration du jeune.

Suite à l'avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) du 20 septembre 2006 et conformément à l'arrêté du 11 octobre 2006 portant autorisation à l'association Réagir France-Roumanie d'un accueil sous forme de séjours de rupture à l'étranger pour mineurs, l'association créée par des professionnels bas-rhinois a ouvert une structure expérimentale organisée sous forme de séjour de rupture à OCLAND en Roumanie.

Par délibération du 5 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé la prolongation de la convention de fonctionnement avec l'association Réagir France-Roumanie pour une période de 3 ans ; celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2017.

Le choix porté par la Collectivité dans le cadre de ce partenariat est de s'appuyer sur une association bas-rhinoise offrant une prise en charge sécurisée en Roumanie, pays situé en Europe, et où la langue française est pratiquée, tout en permettant au jeune de découvrir une réalité économique et culturelle différente lors de son séjour de rupture.

Ainsi, l'association Réagir France-Roumanie contribue depuis 10 ans à la diversification de l'offre de places sur le territoire en proposant pour ces jeunes une prise en charge

adaptée. Ainsi, la structure répond-elle à l'une des orientations du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2012-2017 : "Diversifier les modalités de prise en charge".

Depuis sa création, le séjour de rupture à OCLAND a accueilli, à l'occasion de deux sessions annuelles d'une durée de 5 mois, plus de 80 adolescents, âgés de 13 à 17 ans. Le budget annuel de l'association est de 130 224 €, pour un prix de journée de 162,80 €, inchangé depuis 2013. Par comparaison, le tarif des lieux de vie situés dans le Bas-Rhin s'échelonne de 160,50 € à 212,28 €.

La connaissance des problématiques spécifiques des mineurs confiés, la mise en place d'une supervision par une psychologue, les bilans quotidiens et écrits, l'engagement des éducateurs locaux dans une formation à la langue française et à la fonction éducative restent un atout garant de la qualité de la prise en charge proposée. Les contacts réguliers avec les autorités de la commune d'OCLAND participent également à garantir le bon déroulement du séjour.

Aujourd'hui, le besoin concernant les séjours de rupture n'a pas baissé depuis 10 ans et s'est inscrit nationalement comme une offre indispensable financée tant par les Départements que par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les besoins de prise en charge des jeunes confiés évoluent toutefois :

- les adolescentes présentent de plus en plus des comportements similaires aux adolescents et peuvent également tirer bénéfice de séjours de rupture ; or, le séjour OCLAND n'est pour l'heure pas mixte ;
- les jeunes sont de plus en plus dans l'immédiateté ; en période de crise, les solutions nouvelles de prise en charge ne peuvent être différées sans mettre à mal l'établissement ou la famille d'accueil ; le besoin de rupture, qui auparavant pouvait se préparer, ne s'accommode plus d'un délai de mise en œuvre ; le fonctionnement du séjour OCLAND par session, et non en admission continue constitue de plus en plus souvent une vraie difficulté.

Il est proposé que l'association et le Département engagent une démarche pour faire évoluer et construire ensemble le projet éducatif pendant l'année 2018.

La Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 19 octobre 2017 a émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Fort de ce constat partagé avec les membres de l'Association Réagir France-Roumanie, et afin de faire évoluer les prestations au regard des besoins des jeunes confiés au Département, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- incite l'association à proposer un nouveau projet éducatif tenant compte des besoins éducatifs des jeunes, exprimés par le Département ; pour ce faire, il pourra s'appuyer sur le Service de Protection de l'Enfance et le Service des Etablissements et Institutions ;

- décide, à l'échéance de la convention pour 2018, de mettre fin au partenariat si l'association n'était pas en mesure de faire évoluer son projet conformément aux besoins exprimés par le Département ;

- décide dans l'intervalle, pour l'année 2018, de renouveler l'offre d'accueil en séjour de rupture en Roumanie ;

- décide de fixer le tarif journalier à 162,80 €, identique à 2013 ;
- décide d'attribuer les crédits correspondants en 2018 à hauteur de 130 224 € maximum, sous réserve de l'approbation des inscriptions budgétaires correspondantes lors du vote du budget 2018 de la Collectivité ;
- approuve le projet de convention de financière, joint en annexe, à conclure avec l'Association Réagir France-Roumanie pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2018, soit jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- autorise son président à signer cette convention de partenariat.

Strasbourg, le 24/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY